

MINISTERE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Direction générale des ressources humaines

**CERTIFICAT D'APTITUDE
AU PROFESSORAT DE L'ENSEIGNEMENT DU
SECOND DEGRÉ**

Concours externe et CAFEP

SECTION DOCUMENTATION

SESSION 2010

Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis Durpaire
Inspecteur général de l'éducation nationale
Président du jury

Avant-propos

L'objectif d'un rapport de jury de concours est de dresser un bilan de la session écoulée et d'aider ainsi les futurs candidats à préparer au mieux leur concours. Celui-ci ne servira ce dernier objectif que très partiellement puisque le concours de la session 2011 comporte de nouvelles épreuves d'admissibilité et de nouvelles épreuves d'admission.

Sa lecture peut toutefois ne pas être inutile tant ce rapport souligne, comme les précédents, que ce sont bien les potentialités professionnelles des candidats et leur culture générale qui sont examinées à cette étape de leur recrutement. Le jury s'applique à sélectionner les candidats qui disposent de connaissances spécifiques en matière de sciences de l'information, de documentation et qui ont une première vision du métier de professeur documentaliste auquel ils aspirent. La connaissance de ce métier dans son évolution historique depuis un demi-siècle et dans ses racines ou filiation plus anciennes est un élément essentiel. Les connaissances pédagogiques et didactiques ainsi que la compréhension des missions du professeur documentaliste au sein de l'établissement scolaire sont déterminantes. L'ouverture culturelle, notamment vers les autres services publics visant la connaissance au premier rang desquels se trouvent les bibliothèques, est également un élément clé.

D'un point de vue pratique, les épreuves d'admission de la session 2010 se sont déroulées pour la troisième année consécutive au CDDP des Hauts-de-Seine à Boulogne-Billancourt qui offre des conditions de travail très appréciées. Les modalités de l'épreuve d'admissibilité de dossier proposé sur un sujet unique (application de l'arrêté du 26 juillet 2005) étaient identiques aux deux précédentes sessions. L'épreuve orale de techniques documentaires bénéficie, elle, du savoir-faire accumulé pendant dix ans qui se traduit par une configuration matérielle simplifiée au maximum et une utilisation « optimisée » des outils numériques.

Nous remercions pour leur engagement et leur soutien les équipes conjointes du CDDP des Hauts-de-Seine et du CRDP de l'Académie de Versailles ainsi que les services de la Maison des examens et concours d'Arcueil.

Le président du jury

Jean-Louis Durpaire

LES RAPPORTS DES JURYS DES CONCOURS SONT ETABLIS SOUS LA RESPONSABILITE DES PRESIDENTS DE JURY

SOMMAIRE

Le bilan du concours	4
Chiffres principaux.....	4
Les résultats.....	5
La composition du jury.....	5
Les épreuves d'admissibilité	6
Première épreuve d'admissibilité : épreuve de sciences et techniques documentaires	6
Deuxième épreuve d'admissibilité : épreuve de dossier documentaire.....	8
Les épreuves d'admission	10
Épreuve pratique de techniques documentaires	10
Epreuve sur dossier	12
Annexe 1 : arrêté du 15 septembre 1999 relatif au capes section documentation, modifié par l'arrêté du 26 juillet 2005.....	13
Annexe 2 : grille d'évaluation de l'épreuve écrite de sciences et techniques documentaires	15
Annexe 3 : grille d'évaluation de l'épreuve pratique de techniques documentaires.....	16
Annexe 4 : quelques sujets de l'épreuve pratique de techniques documentaires	17
Annexe 5 : dispositif technique de l'épreuve pratique de techniques documentaires	19
Annexe 6 : grille d'évaluation de l'épreuve de dossier documentaire	20
Annexe 7 : grille d'évaluation de l'épreuve orale sur dossier	22
Annexe 8 : titres des sujets donnés à l'épreuve sur dossier.....	23
Annexe 9 : composition du jury	24
Annexe 10 : textes des sujets des épreuves d'admissibilité	33

Le bilan du concours

Chiffres principaux

	CAPES	CAFEP
Nombre des candidats inscrits	1775 (1841 en 2009)	226 (231 en 2009)
Nombre des candidats présents et non éliminés ¹	893 (1017 en 2009)	102 (120 en 2009)
Nombre de postes	135 (135 en 2009)	30 (22 en 2009)
Nombre des admissibles	292 (soit 32,70 % des présents non éliminés) (28,6 % en 2009)	28 (soit 27,45 % des présents non éliminés) (35 % en 2009)
Moyenne des candidats admissibles	11,44 (11,53 en 2009)	10,04 (9,65 en 2009)
Note sur 20 du dernier admissible	9,15 (9,5 en 2009)	8 (8 en 2009)
Rapport admissibles/postes	2,15 (2,15 en 2009)	1,9 (1,9 en 2009)
Nombre des admis	135 (135 en 2009)	12 (22 en 2009)
Note sur 20 du dernier admis	10,33 (10,48 en 2009)	9,13 (9,30 en 2009)

CAPES externe de documentation TITRES UNIVERSITAIRES	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
3 ^{ème} cycle	12 %	12 %	12 %	12 %	9 %	14 %	15 %	28 %
maîtrise	40 %	42 %	39 %	42 %	39 %	30 %	35 %	23 %
licence	47 %	45 %	48 %	46 %	52 %	56 %	50 %	49 %

CAPES externe de documentation Ages	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
24 ans ou moins	44 %	38 %	36 %	35 %	39 %	34 %	35,4 %	30 %
De 25 à 29 ans	35 %	44 %	44%	55 %	46 %	41 %	49,6 %	48,8 %
30 ans et plus	21 %	12 %	20 %	10 %	15 %	25 %	16 %	20,7 %

¹ Principaux motifs d'élimination : note zéro, absence à une épreuve, copie blanche, rupture de l'anonymat par un candidat, fraude.

Les résultats

- La baisse du nombre de candidats inscrits se poursuit en s'étant toutefois considérablement ralentie.
- En termes de profil, des caractéristiques observées lors des sessions précédentes demeurent presque identiques :
Le corps reste majoritairement féminin : sur les 12 postes attribués au CAFEP, 11 sont donnés à des femmes et un seul à un homme, et au CAPES, l'écart se creuse par rapport à la répartition de la session 2009 : 124 femmes, 11 hommes ;
On continue à se présenter relativement jeune au concours (la tranche des 25-29 ans représente pratiquement la moitié des admis).
Par contre on constate une évolution au niveau des diplômes : en effet, un lauréat sur deux se présente encore avec une licence, mais le nombre de ceux qui possèdent un diplôme de troisième cycle est en nette progression.
- En ce qui concerne le CAFEP, notons qu'à une moyenne plus basse à l'admission qu'en 2009 (moins 0,17 point), presque la moitié des postes mis au concours n'ont pu être pourvus.

La composition du jury

Le jury de la session 2010 comprenait 107 membres (68 femmes et 39 hommes) :

- 61 certifiés (professeurs documentalistes)
- 17 membres des corps d'inspection
- 7 enseignants-chercheurs
- 6 personnels de direction
- 6 conservateurs des bibliothèques
- 7 agrégés
- 3 ingénieurs

Pour les épreuves écrites d'admissibilité, les membres du jury sont regroupés par binômes et procèdent systématiquement à une double correction des copies.

Pour les épreuves d'admission, les commissions comprennent trois examinateurs.



Ministère de l'Enseignement
Supérieur et
de la Recherche

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement

- Vu l'arrêté du 24 juin 2009 autorisant au titre de l'année 2010 l'ouverture du concours externe et du troisième concours de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),

- Vu l'arrêté du 24 juin 2009 autorisant au titre de l'année 2010 l'ouverture de concours d'accès à des listes d'aptitude en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de maître ou de documentaliste dans les classes du second degré sous contrat correspondants au concours externe du CAPES (CAFEP-CAPES) et au troisième concours du CAPES (troisième CAFEP-CAPES),

- Vu l'arrêté du 3 juillet 2009 désignant les présidents des jurys des concours externes du CAPES et des CAFEP-CAPES ainsi que des troisièmes concours du CAPES et des troisièmes CAFEP-CAPES ouverts au titre de la session 2010,

- Vu les propositions du président de jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours externe du CAPES et du CAFEP-CAPES ainsi que du troisième concours du CAPES et du troisième CAFEP-CAPES section DOCUMENTATION est constitué comme suit pour la session 2010 :

Président

M. Jean-Louis DURPAIRE
Inspecteur général de l'éducation nationale

Académie DE PARIS

Vice-Présidents

M. Pascal COTENTIN
Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional

Académie DE VERSAILLES

M. Jean-Pierre VERAN
Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional

Académie DE MONTPELLIER

Secrétaire Général

Mme Miréille LAMOUROUX
Chef d'études documentaires

Académie DE VERSAILLES

Membres du jury

Mme Françoise ALBERTINI
Professeur certifié

Académie D' AIX-MARSEILLE

M. Elie ALLOUCHE
Professeur agrégé

Académie DE VERSAILLES

Mme Véronique AMIEL-CANALIS
Professeur certifié

Académie DE TOULOUSE

M. Eric AMIOT
Professeur certifié

Académie DE LA REUNION

Mme Julie ANNE Professeur certifié	Académie D' AIX-MARSEILLE
M. Gabriel ANTEMI Personnel de direction	Académie DE REIMS
M. Dominique AROT Inspecteur général des bibliothèques	Académie DE PARIS
Mme Dominique AUMASSON Inspecteur pédagogique régional / Inspecteur d'académie.	Académie DE PARIS
Mme Pascale BENEVENT Professeur certifié	Académie DE TOULOUSE
Mme Evelyne BEVORT Professeur agrégé	Académie DE PARIS
Mme Hélène BIDOT Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE BESANCON
M. Didier BOUILLON Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE VERSAILLES
Mme Joumana BOUSTANY Maître de conférences des universités	Académie DE PARIS
Mme Marie-Claude BOYER-ROCHE Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE LA REUNION
Mme Edith BRASSART Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE LILLE
Mme Lydia BRETOS Professeur certifié	Académie DE VERSAILLES
Mme Michèle BRIZIOU Professeur certifié	Académie D' ORLEANS-TOURS
Mme Evelyne BROUDOUX Maître de conférences des universités	Académie DE VERSAILLES
M. Christophe BRUNET Professeur agrégé	Académie DE POITIERS
Mme Michèle CAINE Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE DIJON
Mme Claire CALDÉRON Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE GRENOBLE
Mme Valérie CANN Professeur certifié	Académie DE RENNES
Mlle Karen CHABRIAC Professeur certifié	Académie DE TOULOUSE
Mme Viviane CHABRONNERIE Professeur certifié	Académie DE BORDEAUX
M. Alain CHANTE Maître de conférences des universités	Académie DE MONTPELLIER
Mlle Christelle CHARLOT Personnel de direction	Académie D' ORLEANS-TOURS
Mlle Sylvette CHARVIN Professeur certifié	Académie DE DIJON
Mlle Pascale CHAUSSENDE Professeur certifié	Académie DE CRETEIL
M. Claudio CIMELLI Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE CRETEIL

Mme Anne-Sophie CLOSET Professeur certifié	Académie DE ROUEN
Mme Claude COHADE Professeur certifié	Académie D' AMIENS
M. Alain COLLIGNON Ingénieur de recherche (recherche et formation)	Académie DE NANCY-METZ
Mme Nicole CYPRIEN Personnel de direction	Académie DE LA GUADELOUPE
Mme Nicole DE MARCHI Professeur certifié	Académie DE TOULOUSE
Mme Michèle DEGARDIN Professeur certifié	Académie DE VERSAILLES
Mlle Marie-Françoise DELAIRE Professeur agrégé	Académie DE MONTPELLIER
Mme Nadine DELTORRE Professeur certifié	Académie DE NICE
Mme Florence-Chaïme DINDO Professeur certifié	Académie DE DIJON
M. Nicolas DOMPNIER Professeur certifié	Académie DE GRENOBLE
Mme Claire DULAC Professeur certifié	Académie DE MONTPELLIER
M. Michel DUMAS Professeur certifié	Académie DE TOULOUSE
M. Frank FAUQUEMBERGUE Personnel de direction	Académie DE POITIERS
Mme Sylvie FAYET-SCRIBE Maître de conférences des universités	Académie DE PARIS
Mme Estelle FERLAY Professeur certifié	Académie DE PARIS
Mme Patricia FERNANDES Personnel de direction	Académie DE GRENOBLE
Mme Marie-christine FERRANDON Directeur de CRDP	Académie DE PARIS
Mme Brigitte FRANCOIS Professeur certifié	Académie DE VERSAILLES
M. Jean-Marie FRIZZOLE Professeur certifié	Académie DE NICE
M. David GACHET Professeur agrégé	Académie DE STRASBOURG
M. Frédéric GANTE Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie D' AMIENS
Mlle Virginie GENTILS Professeur certifié	Académie DE CAEN
Mme Agnès GUESNON Professeur certifié	Académie DE REIMS
M. Michel GUILLOU Professeur certifié	Académie DE VERSAILLES
Mme Martine HAGENBACH Professeur certifié	Académie DE STRASBOURG

M. Bernard HEIZMANN Professeur certifié	Académie DE NANCY-METZ
Mme Claudine HERVOUET Conservateur de bibliothèque	Académie DE PARIS
Mlle Aude INAUDI Professeur certifié	Académie DE NICE
M. Bernard JACQUEMIN Maître de conférences des universités	Académie DE STRASBOURG
Mlle Christine JOURDAN Professeur certifié	Académie DE MONTPELLIER
Mme Anne JUMELET Professeur certifié	Académie DE VERSAILLES
M. Didier KOENIG Professeur certifié	Académie D' ORLEANS-TOURS
M. François LA FONTAINE Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE POITIERS
M. Jean-François LAHORGUE Professeur certifié	Académie DE MONTPELLIER
M. Olivier LE DEUFF Professeur certifié	Académie DE LYON
Mme Laurence LEVY-DELPLA Inspecteur pédagogique régional / Inspecteur d'académie.	Académie DE PARIS
M. Fernand LIN Professeur certifié	Académie DE LA MARTINIQUE
Mme Ginette LOISON Professeur certifié	Académie D' AMIENS
M. Souad MALKI Professeur certifié	Académie DE TOULOUSE
Mme Myriam MANIFACIER Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE MONTPELLIER
Mme Marie-Laurence MARAIS Professeur agrégé	Académie DE MONTPELLIER
M. Marc MARTINEZ Conservateur des bibliothèques	Académie DE LYON
Mme Valentine MAZURIER Professeur certifié	Académie DE ROUEN
M. Silvère MERCIER Bibliothécaire	Académie DE CRETEIL
M. Jean-Yves MOLLIER Professeur des universités	Académie DE VERSAILLES
Mme Cécile MONCHAUSSE Professeur certifié	Académie DE BORDEAUX
Mme Emmanuelle MUCIGNAT Professeur certifié	Académie DE TOULOUSE
M. Gilles MURAIL Professeur certifié	Académie DE PARIS
Mme Isabelle PANELAY Personnel de direction	Académie DE BORDEAUX
Mme Geneviève PASTOR Professeur certifié	Académie DE BORDEAUX

M. Jean-Jacques PELLE Personnel de direction	Académie DE RENNES
M. Francis PETIT Conservateur de bibliothèque	Académie DE PARIS
Mme Brigitte PIERRAT Professeur certifié	Académie DE PARIS
Mme Bernadette PLUMELLE Professeur certifié	Académie DE VERSAILLES
Mme Stéphanie PONROY Professeur certifié	Académie D' ORLEANS-TOURS
Mme Stéphanie POUCHOT Maître de conférences des universités	Académie DE LYON
Mme Isabelle POULAIN Professeur certifié	Académie DE VERSAILLES
Mme Françoise PROUVOYEUR Bibliothécaire	Académie DE PARIS
M. Charles PUCHEU-PLANTE Professeur certifié	Académie DE VERSAILLES
Mme Anne RABEAU Professeur certifié	Académie DE BORDEAUX
Mme Marie-France RAYNAUD Professeur certifié	Académie DE MONTPELLIER
Mme Nadine RAYSSAC Professeur certifié	Académie DE BESANCON
M. Michel REVERCHON-BILLOT Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE POITIERS
M. Bruno RICHARDOT Ingénieur d'étudesrecherche et formation	Académie DE LILLE
Mme Maria Carmela RIGOUT Professeur certifié	Académie DE NICE
M. Bernard ROLLET Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE STRASBOURG
Mme Vera ROTH Professeur certifié	Académie DE MONTPELLIER
M. Lionel ROY Professeur certifié	Académie DE CLERMONT-FERRAND
Mme Christine SAPET-REVERDY Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE BESANCON
M. Emmanuel SAUBION Ingénieur d'étudesrecherche et formation	Académie DE TOULOUSE
Mme Marie-Anne STILLER Professeur certifié	Académie D' AIX-MARSEILLE
M. Nicolas TOCQUER Conservateur des bibliothèques	Académie DE RENNES
M. Denis-Claude TUCHAIS Professeur certifié	Académie DE MONTPELLIER
Mlle Annette TUFFIERE Professeur certifié	Académie DE CAEN
Mme Sophie VAN OMMESLAEGHE Professeur certifié	Académie DE LILLE

M. François VILLEMONTÉIX
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie DE CRETEIL

Mme Cécile VUILLET
Professeur certifié

Académie DE DIJON

M. Denis WEISS
Professeur certifié

Académie DE PARIS

Article 2 : La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 11 février 2010

Pour le ministre de l'Éducation nationale,
porte-parole du Gouvernement, et par délégation,
le Sous-Directeur du recrutement



Philippe SANTANA

LES EPREUVES D'ADMISSIBILITE

Première épreuve d'admissibilité : Épreuve de sciences et techniques documentaires

Observations globales

Maîtrise de la langue française et de l'orthographe

Peu de copies se distinguent malheureusement par leur style ou leurs qualités d'écriture. La plupart témoignent de graves lacunes quant à la maîtrise de la syntaxe et utilisent parfois un style relâché. Le jury regrette de trouver encore des termes professionnels mal orthographiés : « côte », « fond documentaire », ...et des barbarismes : « troncation », « primordialité ».

Culture générale

Les copies qui mentionnent des noms de chercheurs sont très rares.. La moitié ne précise aucun terme professionnel. De manière générale, les connaissances ne sont pas stabilisées même si on sent des efforts et une formation mettant en avant quelques éléments techniques précis.

Gestion du temps de l'épreuve

Bon nombre de copies sont incomplètes. Les candidats ont visiblement manqué de temps ou ont consacré un temps excessif au commentaire critique au détriment des autres parties.

Les différentes parties de l'épreuve

Commentaire critique

De manière trop fréquente, les copies se limitent à une paraphrase plus ou moins adroite du texte. Les meilleures ont mis les arguments du texte en perspective dans l'environnement informationnel. La problématisation et la structuration sous forme de plan ne sont bien souvent pas réalisées dénotant des compétences non acquises et attendues à ce niveau de concours. Le problématisation se limite trop souvent à une reformulation du sujet et le plan à une division de mots clés de l'intitulé du sujet. La majorité des copies ne s'interroge pas sur les termes du sujet (connaissances / information / SID / ère numérique), la nécessité d'organiser les connaissances, à l'exception de quelques-unes d'entre elles qui soulignent, depuis l'Antiquité et la bibliothèque d'Alexandrie, la volonté de regrouper et d'organiser les connaissances ou font référence au Conseil européen de Lisbonne en 2000 et au droit à la connaissance.

La problématique se limite le plus souvent à la reprise de la question du sujet. Quelques problématiques tentent cependant de s'en dégager (« *Dans une société dite de la connaissance, dans quelle mesure pouvons-nous organiser celle-ci dans les SID à l'ère du numérique ?* » ; « *Comment l'ère du numérique bouleverse-t-il [sic] l'organisation de l'accès aux connaissances tant pour l'utilisateur que pour le documentaliste ?* » ; « *Comment l'organisation des connaissances peut-elle s'adapter aux nouvelles technologies sans perdre de vue ses priorités : l'accès, la transmission et la conservation de l'information ?* » ; « *En quoi l'ère du numérique recentre-t-elle l'utilisateur au cœur de l'organisation des connaissances sur les SID ?* » ; « *Comment les nouvelles formes d'organisation du savoir interpellent-elles les professionnels de l'information et quelles médiations dans ce nouveau paysage informationnel ?* » ; « *En quoi est-il important à l'ère du numérique pour les SID de repenser l'organisation des connaissances ?* »).

On regrette que les idées du texte soient utilisées sans mentions ni citations du texte d'origine. De plus, les idées contenues dans le texte ne sont pas suffisamment valorisées laissant entendre que les candidats n'ont pas compris le document dans son intégralité. De nombreuses idées essentielles n'apparaissent pas dans les copies.

Les connaissances liées au sujet et au numérique sont clairement insuffisantes. Le jury déplore des confusions régulières notamment entre la classification et le classement, l'indexation et le catalogage, le web 2,0 et le web sémantique, sur la notion d'index, sur la classification décimale Dewey parmi d'autres.

Les candidats montrent dans l'ensemble une très grande méconnaissance du fonctionnement des moteurs de recherche et plus globalement des outils de recherche sur Internet.

Certaines copies ont recours à des clichés erronés « le support papier est plus fiable qu'Internet » ou diaboliques comme la « disparition annoncée des documentalistes » et certaines vont plus loin en dénigrant l'auteur et son texte « son texte est obsolète à l'heure du Web 2.0 » ce qui est réhibitoire.

Le vocabulaire utilisé par les candidats n'est pas suffisamment riche, précis et technique. Il est dommage que sur un sujet sur l'organisation des connaissances les candidats ne puissent pas mettre en évidence les mots-clés de ce sujet.

De manière similaire, la culture informationnelle est clairement insuffisante. Trop peu de copies font référence à des idées, concepts ou auteurs dans le domaine des sciences de l'information et de la communication et des sciences de l'éducation. La dimension pédagogique est bien souvent totalement oubliée ou amenée de manière caricaturale.

Sur le point de vue des idées, le jury a été sensible aux candidats qui ont su mettre en avant la question du sens, la place de l'utilisateur et l'idée de redocumentarisation, trop souvent absente des copies.

Analyse de situation

Dans l'ensemble les connaissances sont insuffisantes, les candidats font preuve d'un manque crucial de connaissances stabilisées et notamment sur le fonctionnement du numérique. Les membres du jury regrettent l'absence de diversité des exemples et celle de quelques attendus comme Dailymotion, Youtube, Flickr, Netvibes ou Delicious... outils pourtant grand public.

Les questions amènent une présentation sous forme rédigée. La présentation sous forme de listes ou de puces n'est pas souhaitable.

Les documents du dossier ne sont pas assez utilisés et encore moins référencés. Certains candidats ne se réfèrent à aucun moment aux textes en annexe. La majorité se contente de renvoyer au texte par une simple mention du numéro de l'annexe entre parenthèses, sans citation, même abrégée, du contenu.

Enfin, la lecture trop rapide des questions a conduit à un grand nombre de réponses très partielles. Question 1 : on cite sans décrire, on décrit sans nommer, ce qui amène à une incompréhension totale. Des erreurs sont à signaler, signe du manque de connaissances techniques : « Dewey, classe 300 : Religion », Thésaurus Motbis : TS (Terme Supérieur).

Question 2 : les candidats ont en général su souligner les oppositions et les liens entre indexation libre et contrôlée. Mais la complémentarité entre les deux a souvent été omise et de nombreuses copies n'ont pas utilisé, et défini, le terme de folksonomie.

Question 3 : on déplore des hors-sujets : le web 2.0 a été parfois complètement occulté et le candidat réorganise le classement à l'intérieur du CDI.

Une copie s'est singularisée en réinventant les fiches papier, le classement par tiroir et étagères comme moyen d'organisation des connaissances au sein d'un CDI à l'heure du Web 2.0 ...

Exposé de situation

Cette question a été traitée trop souvent de manière superficielle mettant trop en avant la partie organisationnelle et éludant les objectifs info-documentaires et plus globalement pédagogiques. Les projets proposés sont bien souvent trop isolés du contexte plus global des certifications et principalement le socle commun des connaissances et compétences ainsi que le B2i cités trop peu souvent.

Cette partie apparaît de fait « sacrifiée » par les candidats, sans doute par manque de temps. Le concept de « traitement de l'information » a été insuffisamment analysé et n'a surtout pas été mis en relation avec le sujet de l'épreuve (« Organisation des connaissances ») et le web 2.0.

Les candidats ont présenté, dans la plupart des cas, les étapes d'une recherche documentaire complète. Beaucoup ont pris la *Semaine de la Presse et des Médias à l'École* comme alibi pédagogique. Quelques copies font référence au socle commun, à la validation du B2i (collège et lycée), sans toutefois toujours préciser les items, aux exposés de SVT en 3^{ème}. Les collaborations

pédagogiques envisagées apparaissent parfois forcées, de sorte que le rôle du professeur documentaliste ou de l'enseignant de discipline ressemble à celui d'assistant. Par ailleurs, des copies soulignent l'absence de connaissances de la part des candidats de la liberté pédagogique et des missions de l'enseignant

Le mode de restitution du travail demandé aux élèves se cantonne très souvent à... des panneaux d'exposition !

De plus, certains candidats croient utile de choisir un type d'établissement (« *LEGT situé en zone périurbaine sensible* » ; « *collège en zone rurale* » ; « *collège classé ambition réussite* ») sans cependant justifier cette caractérisation dans le cours de leur exposé.

Deuxième épreuve d'admissibilité : épreuve de dossier documentaire

Compte tenu des évolutions de l'épreuve l'an prochain, on s'en tiendra à revenir sur les plans de classement et la note de synthèse, avant de présenter quelques observations plus générales.

Plan de classement

Le jury relève une problématisation faible du sujet proposé, avec une approche trop binaire, bibliothèque / CDI. Les plans sont globalement cohérents mais peu dynamiques.

Note de synthèse

Le développement des idées et arguments n'obéit trop souvent à aucune construction logique discernable ; la contextualisation est souvent faible, irréaliste ou inexistante, ce qui traduit une méconnaissance de l'Institution (rôle du CVL, des chefs d'établissements, des collectivités...) ; le réalisme et la pertinence des conditions d'utilisation et de diffusion de la note peuvent encore être travaillés. Un certain nombre des notes de synthèses semblent avoir oublié le plan de classement proposé juste avant.

Quant au contenu, certaines copies dénotent une méconnaissance du système éducatif et de la problématique de la dématérialisation du document. Les notions de service et de ressources humaines n'apparaissent pas dans les préoccupations énoncées lors de la rédaction de la note de synthèse. La notion d'usagers (et de leur typologie) n'est pas approfondie. Bien souvent la liaison avec les fonctions du professeur documentaliste est oubliée.

Nombre de conclusions sont plus que laconiques, passe-partout, dénotant sans doute un manque de temps pour en terminer la rédaction.

Les notes de synthèse sont dans l'ensemble terminées (contrairement aux autres années), c'est un mieux : les candidats semblent mieux maîtriser leur temps. Les bons devoirs se caractérisent par des qualités d'analyse et de synthèse, une maîtrise du vocabulaire et une pensée structurée.

Indications sur l'ensemble de l'épreuve

Culture générale

La quasi-totalité des candidats se contente d'afficher une certaine culture en introduction en citant des textes officiels, des écrits ou des sujets de société. Le reste de la note se limite la plupart du temps à une lecture des textes. Il est difficile de dire dans ce contexte si la culture fait défaut ou si les candidats n'ont pas eu l'idée d'en faire la preuve.

Potentialités professionnelles

Bon nombre de copie dénotent un potentiel et un intérêt pour le métier dans son contexte éducatif. On relève encore trop peu d'exploitation pédagogique, faute de connaître suffisamment le rôle du professeur-documentaliste et le fonctionnement de l'établissement scolaire. On conseille aux candidats de visiter des établissements, d'y rencontrer des professeurs documentalistes. Là aussi, les candidats ont des profils très contrastés : certains ont d'indéniables qualités, ont déjà compris les enjeux, connaissent les arcanes du fonctionnement du système. Très peu de copies proposent

des pistes interdisciplinaires, des suggestions de travail avec le documentaliste, et cette absence d'élargissement va souvent de pair avec une faiblesse de la mise en perspective.

.La collaboration avec d'autres bibliothèques et centres de documentation se limite au passage du statut de lycéen à celui d'étudiant, les partenariats avec les bibliothèques de lecture publique sont rarement envisagés, on observe trop peu d'évocation de la continuité pédagogique entre les différents univers (pourtant porté par le document 3).

On note des écarts sensibles entre les copies. Si certains affichent d'entrée leur connaissance des récents développements (rapport Fourgous entre autres, logiciels libres...), beaucoup semblent n'en rien connaître. Les bonnes copies mentionnent le conseil pédagogique, la vie scolaire et font référence aux élèves. Dans d'autres, il est frappant de constater un manque de culture professionnelle, avec une idée très imprécise du fonctionnement d'un établissement scolaire, (rôle du conseil d'administration par exemple). Dans le même esprit, deux candidats ont éliminé le document 1 qui, datant de 1986, leur a semblé obsolète ...

Certains candidats ont su partir des textes portant majoritairement de l'univers des médiathèques et services documentaires extérieurs aux CDI, pour arriver à une réflexion et un questionnement intéressants sur la mission du professeur-documentaliste et du CDI au sein des établissements.

Gestion du temps de l'épreuve

Quelques candidats n'ont pas terminé, ce qui est inacceptable au vu du nombre et de la nature des textes dont certains étaient connus. Des copies présentent une note non terminée : on sent bien que le candidat a été interrompu. D'autres présentent, toujours à propos de la note de synthèse, une conclusion bâclée, sans conditions de diffusion, sans exploitation du dossier.

Plus de 10% des copies dégagent une nette impression de « bâclage ».

LES EPREUVES D'ADMISSION

Épreuve pratique de techniques documentaires

L'épreuve consiste, sur un sujet imposé, à conduire une recherche et à sélectionner des documents en réalisant un traitement documentaire et une exploitation pédagogique avec un environnement numérique à maîtriser. La maîtrise des techniques documentaires et de l'environnement professionnel des CDI est nécessaire pour se placer dans la posture du professeur-documentaliste. Chaque candidat dispose d'un poste « bureautique » personnel, composé d'un micro-ordinateur portable avec souris, raccordé à un réseau local, et d'un accès à une imprimante individuelle. Il retrouve la même configuration de poste lors de l'entretien. Le candidat peut sauvegarder dans un fichier les documents trouvés au fur et à mesure de ses recherches ; il peut aussi les imprimer.

Le candidat doit choisir son mode de présentation et utiliser largement les possibilités du multimédia, en particulier de la vidéo-projection et de l'interactivité des outils.

Chacune des commissions siégeant en parallèle dispose d'un micro-ordinateur ayant accès au réseau interne, configuré de manière identique aux postes de préparation et connecté à un système de visualisation collective.

Le jury peut également évaluer la connaissance des supports ou outils d'accès à l'information. Il peut en outre demander au candidat d'utiliser le poste de travail notamment pour s'expliquer sur sa démarche ou préciser tel ou tel point qu'il aura évoqué.

Pour traiter tout cela, le candidat doit avoir une connaissance globale du système éducatif. Il est impératif, au-delà des connaissances, de pouvoir trouver rapidement l'information utile à son propos.

Les sujets et contextes pédagogiques proposés sont vastes et variés (de la 6^e au post-bac) dans l'ensemble des composantes des collèges, lycées généraux, techniques et professionnels. Ils peuvent faire référence à des dispositifs ou à des actions pédagogiques pluridisciplinaires, transversales et innovantes.

Rappel de la consigne

Vous procéderez à une recherche documentaire et sélectionnerez trois documents dont vous réaliserez ou analyserez le traitement documentaire complet.

Selon l'exploitation envisagée, vous présenterez le processus de la recherche, justifierez votre sélection et commenterez le traitement documentaire réalisé.

La préparation

Une bonne maîtrise de l'usage des Tic, de l'Internet et du web permet au candidat d'aborder cette épreuve avec calme et détermination. Un bon contrôle du temps de recherche, de choix et d'impression est nécessaire pour gérer au mieux la durée de cette préparation. Afin de ne pas plaquer des schémas stéréotypés d'exposé polyvalent ou de dispositifs pédagogiques peu adaptés, il est impératif de bien lire et étudier le sujet.

Les sujets

Tout d'abord, il faut prendre le temps de lire le sujet. L'analyse du sujet est en effet déterminante. Il est préférable de traiter l'ensemble du sujet (tous les aspects), de répondre à la question posée « sans inventer » une problématique nouvelle et complexe qui peut conduire au hors-sujet. Une bonne introduction donne le ton au reste de la prestation. Une approche critique justifiée fait la différence face aux exposés pré-formatés. Le candidat doit élaborer une problématique en pensant toujours au rôle du professeur-documentaliste, du fonctionnement du CDI et de sa place dans l'établissement ou dans son environnement. Afin de ne pas avoir à traiter sur les deux épreuves d'admissibilité d'un sujet commun, le jury essaie de sélectionner des sujets différents n'appartenant pas au même domaine ou thème.

L'exposé

En général, l'exposé est le plus souvent bien structuré, voire même formaté. Mais la procédure suivie pour bâtir la présentation ne garantit pas que le sujet a été parfaitement analysé, dans chacune de ses dimensions.

Très souvent, les candidats se laissent porter par leur compréhension spontanée des termes du sujet et de leur articulation. L'interprétation qu'ils en font n'est ensuite pas remise en question. Le sens des termes n'est non plus pas vérifié. C'est ainsi que de la démocratie a été traitée plutôt que de la République (les deux termes étant énoncés comme équivalents), l'ouverture culturelle européenne au lieu de la culture européenne...

Le bon candidat est celui qui a su établir une stratégie de recherche, à partir d'une analyse fine du sujet, et s'y est tenu jusqu'au bout. Dans ce cas, il a aussi le plus souvent su poser une problématique intéressante à laquelle les documents choisis répondent.

L'entretien

Dès lors que les termes du sujet ont été appréhendés correctement, que l'objectif a été ciblé en réponse à la demande, l'entretien est le plus souvent l'occasion d'échanges riches qui mettent en valeur et en évidence la très bonne connaissance de la fonction du professeur documentaliste et du fonctionnement des établissements.

Le jury a cependant parfois été surpris par une réflexion superficielle que ne laissait pas augurer la qualité de la présentation.

Les observations du jury

Les candidats maîtrisent de mieux en mieux les outils de présentation et professionnels ; certains candidats présentent les traitements documentaires sous forme de métadonnées ou de notice BCDI.

Les consignes ont été respectées, le temps bien géré et les exposés présentés avec une qualité remarquable. Mais ils souffrent encore sur le fond d'un manque de réflexion préalable à la problématisation et d'une exploitation pédagogique souvent trop théorique. On note une difficulté générale à déterminer une unité documentaire pertinente sur certaines ressources en ligne.

Le jury rappelle que le candidat doit exposer ses objectifs clairement, procéder à une analyse précise et argumentée du sujet et justifier le choix des outils, trois conditions nécessaires à la réussite de cette épreuve.

Conseils aux candidats

Pour l'exposé les conseils sont classiques :

- S'appuyer sur une problématique (réelle)
- Développer l'éclectisme dans le choix des documents
- Choisir trois documents pertinents
- Structurer son exposé à partir d'un plan clair
- Proposer davantage de pistes de questionnement pour anticiper l'entretien
- Se préparer à manipuler en séance.

Lors de l'entretien :

- Fournir des réponses synthétiques et précises
- Etre ambitieux dans ses propositions pédagogiques.
- Faire preuve de dynamisme
- Suivre l'actualité pédagogique et éducative pour l'exploiter à bon escient lors de l'épreuve.

Epreuve sur dossier

Il importe une nouvelle fois de repartir du sens de l'épreuve telle qu'elle est définie par l'arrêté du 26 juillet 2005 : JO du 10 août 2005

« Cette épreuve [...] permet au candidat de démontrer :

- qu'il a réfléchi aux finalités et à l'évolution de la profession ainsi que sur les relations entre celle-ci et les disciplines enseignées dans le second degré ;**
- qu'il a réfléchi à la dimension civique de l'enseignement et de l'activité professionnelle qu'il souhaite exercer ;**
- qu'il a des aptitudes à l'expression orale, à l'analyse, à la synthèse et à la communication ;**
- qu'il peut faire état de connaissances élémentaires sur l'organisation d'un établissement scolaire du second degré.»**

Il ressort de ces textes l'affirmation très claire de l'orientation préprofessionnelle de l'épreuve.

Il ne s'agit pas d'une épreuve académique où l'on pourrait réussir en récitant par coeur des connaissances, mais d'un entretien préprofessionnel, où il est attendu du candidat qu'il s'engage sur la définition des finalités de la profession, le fonctionnement d'un établissement, les objectifs de l'institution scolaire.

L'exposé ne peut être un discours général sur le thème du dossier, mais une réflexion personnelle sur une problématique tirée de la lecture critique des documents composant le dossier. Les candidats dégagés d'une révérence absolue à l'égard des documents composant le dossier exercent judicieusement leur capacité critique lors de l'exposé et de l'entretien.

Lors de l'entretien, le candidat ne doit pas éviter de s'engager par peur de fournir une mauvaise réponse, mais au contraire argumenter une réponse personnelle. Il y a souvent plusieurs réponses possibles, l'essentiel est la qualité de l'argumentation développée. Eviter la réponse stéréotypée, prendre le risque d'une réponse étayée et ouverte est préférable pour les candidats. Le jury évalue la qualité de l'argumentation et n'attend pas une bonne réponse exclusive de toutes les autres.

Les candidats sont d'autant plus à l'aise dans l'exercice de l'exposé et celui de l'entretien qu'ils peuvent prendre appui sur une culture solide, culture générale et culture du livre et de l'information. Il ne s'agit pas d'afficher un « vernis » superficiel, mais de mobiliser les lectures, les expériences connues, la connaissance de l'actualité de la culture, de l'éducation et des médias. Par exemple, le dépôt légal, Célestin Freinet, le sens du terme heuristique, le fonctionnement de Netvibes doivent être connus d'un candidat.

Il est bon, compte tenu de l'évolution des épreuves d'admission l'an prochain, de tirer quelques enseignements de ce qui fonde la réussite d'un candidat à une épreuve sur dossier.

- Eviter le discours péremptoire, lui préférer un exposé solidement argumenté appuyé sur des convictions et des connaissances.
- Ne pas revenir, lors de l'entretien sur ce que l'on a déjà dit et appris lorsque la commission du jury cherche à faire sortir le candidat de cette position pour lui permettre d'enrichir son point de vue.
- Ne jamais perdre de vue la dimension pédagogique et éducative dans les propositions que l'on fait : le professeur documentaliste n'agit pas *in abstracto*, mais dans un contexte concret d'établissement, avec des élèves concrets, un chef d'établissement, des collègues concrets, qu'il est un fonctionnaire de l'Etat tenu d'agir de manière éthique et responsable.

ANNEXE 1 : ARRETE DU 15 SEPTEMBRE 1999 RELATIF AU CAPES SECTION DOCUMENTATION, MODIFIE PAR L'ARRETE DU 26 JUILLET 2005

Épreuves écrites d'admissibilité

1-Épreuve de sciences et techniques documentaires.

L'épreuve s'appuie sur plusieurs documents et sur un questionnaire. Elle comporte trois parties

- commentaire critique d'un document ;
- analyse de situation et de dispositifs techniques ;
- exposé relatif aux applications pédagogiques des sciences et techniques documentaires auxquelles se rapporte l'épreuve ainsi qu'à leur rôle par rapport à l'évolution des systèmes et de l'enseignement.

(Durée : cinq heures ; coefficient 1.)

2- Épreuve de dossier documentaire

A partir d'un ensemble de documents, le candidat élabore un dossier relatif à une question de politique documentaire dans le contexte d'un établissement scolaire du second degré. Ce dossier est accompagné : d'un plan de classement ; du ou des résumés en un nombre maximal de mots d'un ou deux documents choisis par le jury parmi ceux remis au candidat ; d'une note de synthèse précisant les objectifs, le contenu et les conditions d'exploitation.

(Durée : 5 heures ; coefficient 1.)

Épreuves pratiques et orales d'admission :

1- Épreuve pratique de techniques documentaires.

Cette épreuve est constituée par la recherche, le traitement et l'exploitation de l'information à des fins pédagogiques en milieu scolaire.

A partir d'une question posée, le candidat :

- procède à une recherche documentaire dans le cadre de l'environnement documentaire mis à sa disposition ;
- sélectionne trois documents dont il réalise ou analyse le traitement documentaire complet.

En fonction de l'exploitation pédagogique envisagée dans son exposé, le candidat :

- présente le processus de la recherche documentaire ;
- justifie sa sélection ;
- commente le traitement documentaire réalisé.

(Durée de la préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : quarante-cinq minutes, exposé de vingt minutes maximum suivi d'un entretien ; coefficient 2.)

2- Épreuve pré-professionnelle sur dossier.

Cette épreuve prend appui sur un dossier proposé par le jury, comprenant un ou plusieurs documents. Elle comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury. Elle permet au candidat de démontrer :

- qu'il a réfléchi aux finalités et à l'évolution de la profession ainsi que sur les relations entre celle-ci et les disciplines enseignées dans le second degré ;
- qu'il a réfléchi à la dimension civique et sociale de l'enseignement et de l'activité professionnelle qu'il souhaite exercer ;
- qu'il a des aptitudes à l'expression orale, à l'analyse, à la synthèse et à la communication ;
- qu'il peut faire état de connaissances sur l'organisation d'un établissement scolaire du second degré.

(Durée de la préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : quarante-cinq minutes [exposé de vingt minutes maximum suivi d'un entretien] ; coefficient 2.)

ANNEXE 2 : GRILLE D’EVALUATION DE L’EPREUVE ECRITE DE SCIENCES ET TECHNIQUES DOCUMENTAIRES

Parties	Critères		Notes	Notes Globales
1. Commentaire (40/100)	Contenu du document			
	Prise en compte de la question			
	Démarche critique incluant engagement et culture informationnelle			
	Articulation des 3 points précédents			
2. Analyse de situation (40/100)	1	Pertinence de la réponse à la question		
		Réponse s'appuyant sur les documents		
		Capacité à dépasser le document		
		Connaissances techniques du candidat		
		Capacité du candidat à s'adapter au sujet		
	2	Pertinence de la réponse à la question		
		Réponse s'appuyant sur les documents		
		Capacité à dépasser le document		
		Connaissances techniques du candidat		
		Capacité du candidat à s'adapter au sujet		
	3	Pertinence de la réponse à la question		
		Réponse s'appuyant sur les documents		
		Capacité à dépasser le document		
		Connaissances techniques du candidat		
		Capacité du candidat à s'adapter au sujet		
	4	Pertinence de la réponse à la question		
		Réponse s'appuyant sur les documents		
		Capacité à dépasser le document		
		Connaissances techniques du candidat		
		Capacité du candidat à s'adapter au sujet		
3. Exposé (20/100)	Réponse à la question			
	Démarche de projet			
	Application pédagogique			
	Moyens mis en œuvre pour le projet			
	Contextualisation et faisabilité			
Bonus	Une bonification d'un maximum de 5 points sur 100 est attribuée par le binôme de correcteurs aux copies complètes pour les qualités d'orthographe, de vocabulaire et de style.			
TOTAL				

ANNEXE 3 : GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE PRATIQUE DE TECHNIQUES DOCUMENTAIRES

<p>Évaluation de l'exposé, dans son organisation, sa forme :</p>	<p><i>Durée de l'exposé, respect du plan imparti</i> <i>Type de support utilisé (n'intervient pas dans la notation)</i> <i>Proposition d'un plan clair et respect de ce plan</i> <i>Cohérence globale de l'exposé</i> <i>Aisance dans l'expression : fluidité, élocution, précision du langage ...</i> <i>Capacité à dégager une conclusion</i></p>	<p>/ 20</p>
<p>Évaluation de l'entretien, dans sa forme</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Utilisation éventuelle des outils TIC</i> - <i>Qualité de la communication avec le jury</i> - <i>Aptitude à argumenter, prendre position</i> - <i>Capacité à formuler des réponses claires, précises</i> - <i>Appropriation des valeurs du service public</i> - <i>Précisions et compléments sur les éléments de l'exposé</i> 	<p>/ 20</p>
<p>Évaluation de l'exposé et de l'entretien dans leur contenu :</p>	<p><i>Analyse et approche du sujet :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>thème</i> - <i>niveau</i> - <i>exploitation cible</i> <p><i>Démarche de recherche</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>autonomie</i> - <i>connaissance des supports et outils</i> - <i>utilisation pertinente des outils, en liaison avec la stratégie</i> <p><i>Sélection des documents, justification du choix</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>thème</i> - <i>situation pédagogique</i> - <i>support et usage cible</i> <p><i>Traitement documentaire</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>support (logiciel, bordereau, etc.)</i> - <i>maîtrise des concepts et méthodes</i> - <i>qualité du traitement</i> - <i>capacité à mettre en évidence la complémentarité des informations liées aux différentes opérations du TD</i> <p><i>Exploitation pédagogique</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>prise en compte de la spécificité du public</i> - <i>connaissance et prise en compte du contexte pédagogique</i> <p><i>Culture générale relative</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>au traitement d'un fonds encyclopédique en CDI</i> - <i>à l'accompagnement des projets de l'équipe pédagogique et des élèves</i> - <i>au système éducatif et aux « grands débats » sur l'éducation</i> 	<p>/ 60</p>

ANNEXE 4 : QUELQUES SUJETS DE L'ÉPREUVE PRATIQUE DE TECHNIQUES DOCUMENTAIRES

Pour chaque sujet la consigne est identique :

Vous procéderez à une recherche documentaire et sélectionnerez trois documents dont vous réaliserez ou analyserez le traitement documentaire complet.

Selon l'exploitation envisagée, vous présenterez le processus de la recherche, justifierez votre sélection et commenterez le traitement documentaire réalisé.

Exemples de sujets

Sujet n° 1

Devant la place de plus en plus importante des réseaux sociaux et devant les dérives observées, le professeur documentaliste et le professeur principal d'une classe de seconde ont décidé de travailler en Heure de vie de classe sur l'identité numérique. Ils veulent sensibiliser les élèves sur les traces qu'ils laissent et leur donner les moyens de s'informer sur leurs droits.

Sujet n° 2

Votre établissement a signé une « Convention Education Prioritaire » avec l'IEP de Paris. Le professeur de français en charge de l'atelier Sciences-Po souhaite faire travailler les élèves de terminale qui s'y sont inscrits sur le sujet « caricature et droit d'expression ». Il sollicite votre aide.

Sujet n° 3

Dans le cadre de l'ECJS, un professeur de sciences économiques et sociales souhaite amener ses élèves de 1^{ère} ES à réaliser une exposition sur les élections régionales, à destination de l'ensemble des élèves du lycée ; Il vous demande de lui préparer une sélection de documents pertinents pour ses élèves.

Sujet n° 4

Dans le cadre d'un atelier d'écriture en collège, vous souhaitez travailler sur l'écriture d'une fiction interactive. Basé sur le principe de l'« histoire dont vous êtes le héros », la production des élèves sera mise en ligne. Vous cherchez des documents utiles à la préparation de ce projet.

Sujet n° 5

Afin de pouvoir mieux communiquer sur les activités, les projets et les ressources documentaires de votre établissement auprès principalement des élèves et des parents d'élèves, vous envisagez d'investir les réseaux sociaux issus du Web 2.0. Le principal vous demande d'intervenir sur ce sujet lors du prochain conseil pédagogique. Vous préparez ce moment.

Sujet n° 6

Une classe de 1^{ère} Bac pro TU (technique d'usinage), ses professeurs de Lettres histoire géo et d'arts appliqués organisent une sortie au Louvre dans le cadre de l'histoire des arts sur "le parcours des chefs d'œuvre ". Pour préparer la visite au musée, les élèves doivent faire des recherches documentaires sur les oeuvres et les artistes de ce parcours.

Sujet 7

Le projet d'établissement d'un lycée professionnel "Métiers du bois" comportant un axe " Ouvrir l'école sur le monde", le proviseur vous invite à faire des propositions pour le développement d'une culture européenne (professionnelle, artistique, littéraire et citoyenne). Vous préparez votre réponse.

Sujet 8

Dans un collège, un professeur de cinquième met en place un projet d'éducation au développement durable. Il sollicite votre concours pour que les élèves disposent d'une information pertinente et créent leur propre outil d'information.

Sujet 9

Un professeur d'arts plastiques souhaite faire travailler ses élèves de troisième sur le thème du land art. Il sollicite votre collaboration pour une recherche documentaire qui serait effectuée par les élèves et les conduirait à une production mise en ligne sur le site du collège.

Sujet 10

A l'occasion du 70^e anniversaire de l'appel du 18 juin, vous proposez au principal de votre collège de réaliser une action de sensibilisation du plus grand nombre d'élèves à cette déclaration historique en utilisant l'environnement numérique de travail de l'établissement.

Sujet 11

Dans un lycée professionnel, des élèves de seconde Bac Pro Services de proximité et vie locale vont participer à la Journée de la Femme. Leur professeur de lettres-histoire- géographie-éducation civique souhaite les faire travailler sur la place de la femme dans la société, vis-à-vis de la culture et de l'emploi. Il sollicite votre concours pour la création d'un événement qui sensibiliserait l'ensemble de la communauté lycéenne.

Sujet 12

Dans un collège Ambition réussite, avec les professeurs de lettres, vous souhaiteriez faire participer le plus grand nombre d'élèves à une action qui les conduirait à développer le goût de lire. Vous faites des propositions.

Sujet 13

La 19^e journée du Livre Politique à l'Assemblée Nationale porte sur "Les nouvelles frontières de la République ». L'atelier de Sciences politiques du lycée souhaite s'y rendre. Il prépare sa sortie, au CDI, par une recherche sur l'histoire de la République, ses symboles, sa devise, ses Institutions.

ANNEXE 5 : DISPOSITIF TECHNIQUE DE L'ÉPREUVE PRATIQUE DE TECHNIQUES DOCUMENTAIRES

L'ensemble du dispositif technique est conçu pour que les candidats se trouvent dans une situation technique analogue à un poste de travail habituel, même si un ensemble de dispositifs de surveillance et de sécurité sont présents en arrière-plan. Si on excepte ces dispositifs spécifiques, la station mise à la disposition du candidat est analogue à celles qui sont présentes dans les CDI des établissements scolaires.

La configuration technique détaillée a été communiquée aux candidats par voie de publication sur le web en avril. Les stations de travail sont des postes en réseau dont les configurations sont restaurées entre deux candidats. Ils sont soutenus par un ensemble de services en réseau, sans modification notable par rapport aux années précédentes si on excepte l'accroissement des performances. Sauf exception dûment signalée par voie de publication sur le web, les versions des logiciels utilisées sont celles qui sont régulièrement commercialisées à la fin de l'année précédant les épreuves.

Ressources disponibles sur le poste de travail

- Navigateurs Internet Explorer 8 et Firefox 3
- Logiciels bureautiques Office 2007 et Open Office 3.2, visualiseurs et utilitaires (décompression notamment)
- Logiciels documentaires BCDI et PMB permettant l'accès à deux bases de données bibliographiques (collège et lycée).
- Thésaurus Motbis version 2010 installé sur disque
- L'abrégé de la classification décimale de Dewey, édition 1998, réimpression 2002, est fourni en version papier
- Ressources disponibles sur le réseau local
- Encyclopédies Universalis, Larousse, Wikipédia
- Services d'impression en réseau
- Services de stockage pour les candidats, s'appuyant sur le logiciel IACA. Chaque candidat dispose d'un compte individuel et d'un espace de stockage personnel.
- Services de sécurité et de journalisation des sessions

Ressources disponibles en accès distant

La plate-forme propose un ensemble de ressources numériques accessibles à distance. Elle répond en cela à l'impératif de diversification des ressources lié au texte de l'arrêté. Les candidats ont accès à un ensemble de ressources du Canal numérique des savoirs (CNS), du Kiosque numérique de l'éducation (KNE) et du site TV, notamment des usuels, des titres de référence et des titres de presse, ainsi que diverses ressources d'usage général. La liste des ressources disponibles est communiquée aux candidats par voie de publication en ligne.

Ressources publiques d'Internet

Les candidats peuvent utiliser toutes les ressources de l'internet public. Les ressources utilisables se définissent comme l'ensemble des services accessibles sans nécessiter de mot de passe.

ANNEXE 6 : GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE DE DOSSIER DOCUMENTAIRE

Chaque item ne se voit pas attribuer de points précis C'est le constat des indicateurs présents qui guide le correcteur pour fixer le nombre de points attribués. Des critères positifs ou négatifs complémentaires permettent de moduler le nombre de points attribués au final.

Les critères positifs permettent de valoriser des qualités qui méritent d'être prises en compte lorsqu'elles apparaissent ; les critères négatifs sanctionnent des défauts majeurs qui justifient une appréciation défavorable, quelles que soient les qualités constatées par ailleurs.

PLAN

Critères positifs

- Titre identique à celui du sujet
- Problématique apparente et pertinente
- Regroupements cohérents des textes
- Plan équilibré (parties et sous-parties)
- Titres et sous-titres pertinents, informatifs, synthétiques
- Justification pertinente en bas du plan, de l'élimination de document(s)
- Pertinence, si elles existent d'une introduction/conclusion et de la mise en annexe de documents
- Système de numérotation cohérent
- Chaque document n'apparaît qu'une seule fois dans le plan
- Présentation claire et aérée permettant un repérage rapide des documents et de la structure du dossier

Critères négatifs

- Plan en partie rédigé
- Plan fondé sur d'autres critères que la problématique liée au contenu des documents (ex : par type de documents)
- Oubli de document(s)

RÉSUMÉS

Critères positifs

- Syntaxe correcte
- Respect de l'enchaînement des idées du texte (pour les résumés informatifs)
- Présence des concepts essentiels
- Phrases rédigées
- Rédaction sans jugement personnel ni critique
- Pas d'énonciateur
- Citations limitées à un mot ou une expression de l'auteur
- Mots clés (notions pertinentes)

Critères négatifs

- Dépassement de la tolérance autorisée dans le libellé du sujet
- Inexactitude entre le nombre de mots annoncés et le nombre réel

- Syntaxe défaillante

NOTE DE SYNTHÈSE

Une note globale est attribuée sans différencier les points affectés habituellement aux différentes parties (objectifs, contenus, conditions d'utilisation) pour apprécier la cohérence d'ensemble de la note à partir des critères suivants :

- Sujet et problématique introduits
- Plan apparent
- Opportunité du sujet précisée (en liaison avec l'actualité et les enjeux, les réformes du système éducatif, les changements de programme...)
- Objectifs pertinents et réalistes
- Destinataires précisés, cohérents avec les objectifs
- Concepts et idées force des textes présents
- Textes mis en valeur de manière dynamique (opposition, convergences, importance), notamment à travers des références multiples à certains documents
- Documents retenus tous cités au moins une fois avec indication de leur numéro
- Signalement de l'intérêt ou de l'importance des documents (qualité des auteurs, nature des textes et tonalité précisées à bon escient)
- Utilisation très modérée de citations directes des textes
- Style neutre (pas de je, vous, nous, de jugement personnel)
- Au moins une utilisation globale cohérente avec les objectifs et les destinataires
- Nombre d'exemplaires, conditions de diffusion, de reproduction (pour les documents eux-mêmes, pas pour le dossier)

Critères positifs

- Présentation judicieuse et élégante des documents
- Qualité de style
- Compléments d'information au dossier suggérés
- Suggestions de collaboration pédagogique du documentaliste

Critères négatifs

- Dérive dissertation
- Suite de résumés
- Absence d'objectifs, de destinataires, de conditions d'utilisation
- Méconnaissance du fonctionnement du système éducatif ou du rôle des partenaires
- Contresens sur les textes

ANNEXE 7 : GRILLE D’EVALUATION DE L’EPREUVE ORALE SUR DOSSIER

Évaluation de l’exposé, dans son organisation, sa forme :	<p><i>Compréhension du sujet et aptitude à poser une problématique en relation avec le dossier.</i></p> <p><i>Proposition d’un plan clair, et respect de ce plan.</i></p> <p><i>Cohérence interne de l’exposé.</i></p>/30
Évaluation de l’exposé, dans son organisation, sa forme :	<p><i>Compréhension du sujet et aptitude à poser une problématique en relation avec le dossier.</i></p> <p><i>Proposition d’un plan clair, et respect de ce plan.</i></p> <p><i>Cohérence interne de l’exposé.</i></p> <p><i>Capacité à se dégager des notes et à maintenir l’intérêt du jury.</i></p> <p><i>Capacité à exploiter ses connaissances et ses expériences antérieures en les contextualisant.</i></p> <p><i>Aisance dans l’expression : fluidité, élocution, précision du langage ...</i></p> <p><i>Capacité à conclure l’exposé en élargissant la problématique du dossier.</i></p> <p><i>Utilisation et respect du temps imparti.</i></p> <p><i>Pertinence de l’exposé par rapport au dossier proposé.</i></p>/30
Évaluation de l’entretien, dans sa forme (Interrogation sur le thème du dossier et du contenu de l’exposé et, d’une manière plus générale, sur les compétences requises d’un documentaliste)	<p><i>Qualité de la communication avec le jury.</i></p> <p><i>Aptitude à argumenter, à prendre position, à prendre un minimum de distance et de réflexion par rapport à la pratique antérieure.</i></p> <p><i>Capacité à formuler des réponses claires, précises et concrètes qui engagent et témoignent d’une réflexion personnelle éprouvée.</i></p> <p><i>Authenticité des réponses, mise en évidence de conviction.</i></p> <p><i>Capacité à se projeter et à mettre en perspective les expériences antérieures.</i></p> <p><i>Authenticité et pertinence des motivations. Appropriation des valeurs de l’éducation nationale</i></p>/30
Évaluation de l’exposé et de l’entretien, dans leur contenu	<p><i>Connaissance du système éducatif et de son fonctionnement : ses objectifs, son organisation générale (niveaux d’enseignement, diplômes, etc.)</i></p> <p><i>Degré de culture générale : connaissance des principaux débats actuels relatifs à l’éducation et son environnement, des réformes récentes.</i></p> <p><i>Représentation et connaissance de la fonction documentaire : organisation et missions des CDI, missions et activités des documentalistes...</i></p>/40
	Total sur 100	

- Vu l'arrêté du 30 juin 2008 désignant les présidents des jurys des concours externes du CAPES et des CAFEP-CAPES ainsi que des troisièmes concours du CAPES et des troisièmes CAFEP-CAPES ouverts au titre de la session 2009,

- Vu l'arrêté du 22 septembre 2008 modifiant l'arrêté du 30 juin 2008 désignant les présidents des jurys des concours externes du CAPES et des CAFEP-CAPES ainsi que des troisièmes concours du CAPES et des troisièmes CAFEP-CAPES ouverts au titre de la session 2009,

- Vu les propositions du président de jury,

ARRETE

L'EPREUVE SUR

Article 1 : Le jury du concours externe du CAPES et du CAFEP-CAPES ainsi que du troisième concours du CAPES et du troisième CAFEP-CAPES section DOCUMENTATION est constitué comme suit pour la session 2009 :

Président.	
M Jean-Louis DURPAIRE Inspecteur général de l'éducation nationale.	Académie DE PARIS
Vice-président(s).	
M Pascal COTENTIN Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE VERSAILLES
M Jean-Pierre VERAN Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE MONTPELLIER
Secrétaire général.	
Mme Mireille LAMOURCUX Chef d'études documentaires	Académie DE VERSAILLES

Technologie et apprentissage
CDI et espaces numériques

ANNEXE 9 : COMPOSITION DU JURY

ANNEXE 10 : TEXTES DES SUJETS DES EPREUVES D'ADMISSIBILITE

On peut consulter le site ministériel SIAC2 :

<http://www.education.gouv.fr/cid50820/sujets-du-capes-externe-2010.html#Documentation>

(Consulté le 15/08/10)

